



## ATELIERS D'ANALYSE DE SITUATION & SUPERVISION D'ÉQUIPE

### PRÉAMBULE

L'objectif de ces séances collectives de supervision est de rechercher des pistes d'accompagnement et de soin en lien avec une problématique identifiée, pour se faire, ces séances vont s'appuyer sur l'analyse de situations choisies par l'équipe.

Ces séances vont contribuer à la mise en cohérence des pratiques d'accompagnement ou de soins de proximité en faveur d'un projet personnalisé avec pour but général d'améliorer la qualité de l'acte professionnel. La supervision offre la possibilité aux professionnels d'analyser leurs pratiques et de tirer des apprentissages de leurs expériences. Ces séances leurs permettent également de mobiliser de nouvelles ressources, de nouvelles pistes de travail et d'en intégrer les pratiques.

L'intervenant adoptera un rôle de « guide » et de « soutien » et pourra en fonction des besoins reprendre certains concepts et certaines méthodologies ayant été développées et approfondies au cours de formations antérieures. Aucun pré-requis n'est nécessaire, néanmoins ces séances de supervision s'adressent préférentiellement aux professionnels ayant déjà pu bénéficier de formations spécifiques comme l'approche de la Stimulation Basale, les Gestes Conscients d'Apaisement et autres formations sur l'apport des approches psychocorporelles dans les soins et l'accompagnement.

### PUBLIC CONCERNÉ

Professionnel(le)s des établissements et des services médico- sociaux, sociaux et de santé.

### DÉROULEMENT DES SÉANCES

L'intervention est préparée en amont à l'aide d'un document préparatoire permettant à l'équipe d'identifier le sujet qu'elle souhaiterait traiter lors de la séance de travail à venir. Cette fiche préparatoire est à transmettre à l'intervenant au minimum 15 jours avant sa venue, sa transmission constitue et déclenche la demande d'intervention.

Généralement, l'intervention est découpée en 3 séances à distance les unes des autres. Chacune dure 2 à 3h. Ci-dessous une proposition de séquençage de séances, ce découpage est déterminé en amont et peut être ajusté en fonction de la demande et réajusté en fonction de l'évolution de la situation.

- Temps 1 (2h) : Diagnostic et compréhension de la situation
- Temps 2 (3h) : Analyse collective et supervision des pratiques
- Temps 3 (2h) : Évaluation et ajustement de l'accompagnement

<b>Tarif</b>	A définir
<b>Durée</b>	A définir
<b>Effectif par session</b>	2 mini > 6 maxi
<b>Modalité</b>	Présentiel
<b>Délai d'accès</b>	Mise en œuvre réalisée sur demande
<b>Accessibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur site, l'établissement d'accueil met à disposition des locaux adaptés à l'accueil d'un public handicapé.</li> <li>- L'Atelier des Pratiques possède des locaux adaptés (UFR/PMR).</li> <li>- Besoin d'une aide technique spécifique (LSF,...) : nous contacter.</li> </ul>
<b>Contact</b>	0685074564 f.ferey@atelierdespratiques.fr www.atelierdespratiques.fr
<b>Réf.</b>	MO52_ANASIT
<b>Date version</b>	Janvier 2023

**La supervision, au même titre que l'analyse des pratiques, n'est pas une action de formation. Elle fait donc l'objet d'un financement spécifique.**

### INTERVENANTS

Intervenants membres de la plateforme de l'Atelier des Pratiques

### ATTESTATION

Ateliers d'analyse de situation & supervision d'équipe